



## *Conditions Générales et Financières*

Année scolaire de Piri Ballet

21 Août 2023 - 16 Juin 2024

*Notre objectif est d'aider les enfants à développer un amour et une appréciation pour leur corps à travers un environnement positif, en utilisant le ballet classique comme méthode.*

TABLE DES MATIÈRES	Numéro de page
Trimestres et vacances	1
Frais de cours	2 & 3
Options de paiement	4
Politique d'annulation	5
Spectacle de ballet	6
Droit à l'image	7
Règles	8 & 9
Responsabilités	10

# Trimestres et Vacances

Les frais de cours tiennent compte des vacances scolaires, ils ne sont donc pas déductibles ni comptés comme cours de rattrapage. Nous suivons majoritairement le calendrier des vacances scolaires vaudoises. Beaucoup de nos élèves fréquentent les écoles internationales et les écoles du canton de Genève, c'est pourquoi certaines de nos vacances ne sont pas exactement les mêmes que les vacances scolaires cantonales vaudoises.

## Trimestre d'automne 2023

Lundi 21 Août	Premier jour de cours
Lundi 18 Septembre	Lundi du jeûne
Dimanche 15 Octobre - Dimanche 29 Octobre	Vacances d'automne
Dimanche 17 Décembre	Dernier jour de cours

## Trimestre de printemps 2023

Lundi 8 Janvier	Premier jour de cours
Lundi 12 Février - Dimanche 18 Février	Relâches
Dimanche 19 Mars - Jeudi 11 Avril	Dernier jour de cours

## Trimestre d'été 2024

Vendredi 12 Avril	Premier jour de cours
Mercredi 8 mai - Dimanche 12 mai	Pont de l'Ascension
Lundi 20 Mai	Lundi de Pentecôte
Lundi 3 Juin - Dimanche 9 Juin	Répétitions du spectacle de ballet, 7, 8 et 9 Juin <i>Pas de cours réguliers cette semaine</i>
Samedi 15 Juin & Dimanche 16 Juin	Spectacles

# Frais de Cours

## FRAIS D'INSCRIPTION

### ÉTUDIANTS ACTUELS

CHF 20.-

Il y a des frais d'inscription à chaque nouvelle année scolaire pour les élèves ayant suivi les cours de Piri Ballet dans le passé : CHF 20.-. Ces frais seront ajoutés à la première facture.

### ÉTUDIANTS POUR LA PREMIÈRE FOIS

CHF 90.-

CHF 40.- de frais d'inscription pour les nouveaux étudiants + CHF 100+ de valeur d'un paquet d'uniformes pour CHF 50.-

Ce tarif de CHF 90.- comprend les frais d'inscription de CHF 40.- pour les nouveaux élèves PLUS un paquet de bienvenue avec tous les uniformes nécessaires : Justaucorps, chaussures de ballet, collants de ballet et matériel de coiffure (valeur CHF 100+). De cette façon, nous vous épargnons le souci d'obtenir tout ce dont vous avez besoin pour votre nouvelle danseuse de ballet et vous bénéficiez d'une énorme réduction ! Ces frais seront ajoutés à la première facture.

## PAIEMENTS TRIMESTRIELS (1 cours / semaine)

1er Trimestre : CHF 468.- La facture du 1er trimestre peut être divisée en deux paiements sans pénalité. Veuillez nous envoyer un e-mail si vous souhaitez bénéficier de cette option.

2ème Trimestre : CHF 344.-

3ème Trimestre : CHF 250.-

Les factures sont établies par trimestre sauf avis contraire de votre part. Lors de votre inscription, nous vous réservons cette place pour toute l'année scolaire sauf avis contraire de votre part (voir annulations page 4).

Des mensualités sont possibles avec un supplément de 10% (moyenne de CHF 109 par mois). Veuillez nous faire savoir si vous préférez payer mensuellement. Les mêmes conditions d'annulation s'appliquent aux paiements mensuels qu'aux paiements trimestriels (voir les annulations à la page 4).

## AUTRES FRAIS

Frais de participation au spectacle d'hiver : CHF 49.- (ajoutés à la facture du 1er trimestre)

Frais de participation au spectacle de printemps : CHF 49.- (ajoutés à la facture du 3ème trimestre)

Passage dans une autre classe : CHF 0.- (avant le 15.9.2023)  
CHF 20.- (après le 15.9.2023)

Frais d'annulation (voir p.5): CHF 0 (avant le 15.9.2023)  
CHF 39.- (après le 15.9.2023)

## RÉDUCTION FAMILLE & 2ÈME CLASSE

Le deuxième enfant bénéficiera d'une réduction de 10% sur ses cours. Le troisième enfant bénéficiera également d'une réduction de 10% sur ses cours. Le même rabais s'applique lorsqu'un enfant assiste à 2 cours par semaine : le deuxième cours coûtera 10 % de moins.

Réduction Famille : 10%

Remise sur les cours supplémentaires : 10 %

Vous recevrez les factures de notre part par e-mail. Lorsque vous vous inscrivez, toutes les factures sont envoyées pour toute l'année scolaire en une seule fois, mais les dates d'échéance varient. Vous pouvez choisir d'effectuer votre paiement par carte, en espèces ou par virement bancaire.

1er trimestre : Facture due le 5 octobre 2023

2ème Option de facturation du 1er trimestre : Facture n°2 due le 5 décembre 2023

2ème trimestre : Facture due le 5 janvier 2024

3ème trimestre : Facture due le 5 avril 2024

Veuillez noter qu'aucune déduction supplémentaire n'est effectuée sur les frais de cours pour les vacances car ceux-ci sont déjà pris en compte.

# Options de Paiement

## CARTE Des frais de carte de 2,9 % s'appliquent

- 1) Cliquez sur le coin supérieur droit de la facture
- 2) Suivez les étapes jusqu'au paiement

## COMPTANT 0% de frais

- 1) Déduire les frais de carte de la facture
- 2) Mettez le paiement dans **une enveloppe** scellée et écrivez votre **nom complet dessus**
- 3) Remettez cette enveloppe au professeur avant ou après le cours
- 4) Le professeur vous remettra un reçu

## VIREMENT BANCAIRE 0% de frais

- 1) Déduire les frais de carte de la facture
- 2) Ajoutez votre **NUMÉRO DE FACTURE** en objet lors du virement
- 3) Virement à :

PostFinance

Piri Ballet Sarl

IBAN: CH03 0900 0000 1526 4685 8

BIC (SWIFT code): POFICHBEXXX

Account #: 15-264685-8

## RETARD DE PAIEMENT

Des frais de **CHF 20.-** s'appliquent pour **les retards de paiement de 30 jours.**

Un supplément de **CHF 20.- sera facturé par tranche de 30 jours de retard** de paiement.

# Annulation

Lors de votre inscription, nous vous réservons cette place pour toute l'année scolaire, sauf si vous nous en informer autrement. Les annulations peuvent être faites pour le(s) trimestre(s) suivant(s) à l'avance seulement.

Si vous souhaitez interrompre ou annuler votre inscription, faites-le nous savoir [par e-mail à contact@piribalet.ch](mailto:contact@piribalet.ch). Voir les dates limites d'annulation ci-dessous.

## DATES D'ANNULATION

1. Trimestre : Annulez avant le 15 septembre 2023
2. Trimestre : Annulez avant le 8 décembre 2023
3. Trimestre : Annulez avant le 12 Mars 2024

## FRAIS D'ANNULATION CHF 39.-

Il y a des frais d'annulation de CHF 39.- si vous décidez d'interrompre l'année scolaire. Les annulations avant le 15 Septembre 2023 n'entraînent aucun frais. Les annulations ne sont acceptées que si elles sont notifiées par écrit à [contact@piriballet.ch](mailto:contact@piriballet.ch), dans les délais indiqués ci-dessus.

## BLESSURE ET MALADIE

En cas de maladie, il n'est pas nécessaire de nous prévenir. Nous n'offrons pas de remboursement, mais nous pourrions peut-être organiser des cours de rattrapage ensemble. En cas de blessure, **vous devez nous avertir immédiatement** si votre enfant ne peut pas participer à **plus de 3 cours**. Parfois, votre compagnie d'assurance peut vous rembourser les cours manqués en raison d'une blessure ou d'une maladie prolongée. Renseignez-vous auprès de votre assurance.

## COURS ANNULÉS

En cas de maladie (professeur) et/ou d'autres urgences imprévisibles de notre part, nous nous réservons le droit d'annuler les cours pour lesquels vous recevrez des cours de rattrapage à titre de compensation si possible.

# Spectacle de ballet

Nous sommes enthousiastes à l'idée d'offrir à nos élèves et à notre public une expérience dont ils se souviendront et qu'ils chériront ! Tous les spectacles se dérouleront sur la scène du Théâtre de Marens, à Nyon, en costumes complets, coiffure de ballet et maquillage de scène.

Les dates et heures exactes seront annoncées en octobre 2023 (spectacle d'hiver) et en mars 2024 (spectacle de printemps), mais veuillez bloquer toutes les dates ci-dessous dans votre calendrier. Votre enfant ne devra probablement répéter et jouer qu'à une seule de ces dates (une répétition et une performance).

## SPECTACLE D'HIVER

Le niveau 1 ne participera pas au spectacle d'hiver et la participation n'est pas obligatoire mais fortement encouragée. Chaque élève sera automatiquement inscrit au spectacle (niveaux 2 et plus) à moins que vous ne nous le fassiez savoir avant le **15 Octobre 2023**.

DATES DE RÉPÉTITION : 24, 25 et 26 Novembre 2023

DATES DE REPRÉSENTATION : 2 & 3 Décembre 2023

PRIX D'ENTRÉE : CHF 15.-35.- par billet Disponible auprès de Ticketcorner

FRAIS DE PARTICIPATION AU SPECTACLE : CHF 49.- ce montant sera ajouté à votre facture du 1er trimestre.

## SPECTACLE DE PRINTEMPS

La participation n'est pas obligatoire mais vivement encouragée. Chaque élève sera automatiquement dans le spectacle à moins que vous ne nous le fassiez savoir avant le **15 Janvier 2024**.

DATES DES RÉPÉTITIONS OBLIGATOIRES : 7,8, & 9 Juin 2024

DATES DE REPRÉSENTATION : 15 & 16 Juin 2023

PRIX D'ENTRÉE : CHF 15-35.- par billet Disponible auprès de Ticketcorner

FRAIS DE PARTICIPATION AU SPECTACLE : CHF 49.- Ces frais seront ajoutés à votre facture du 3ème trimestre.

Les frais de participation au spectacle couvrent une partie du coût des costumes, des accessoires et de l'enregistrement vidéo professionnel (avec accès illimité). Ces frais couvrent également une partie des frais d'usure, de réparation, de lavage, de vaporisation, d'ajustement de la taille, etc. Nous conservons le costume que votre enfant portera lors du spectacle. Il y aura beaucoup de temps entre les spectacles pour que vous puissiez prendre des photos de et avec votre enfant dans le costume.

# *Droit à l'image*

Pendant nos cours et nos spectacles, beaucoup de photos et de vidéos sont prises pour que vous ayez des souvenirs et pour que nous les utilisions aussi. Suivez-nous sur Instagram @piriballet pour voir certaines de nos photos.

Sauf indication contraire du représentant légal de l'enfant, le Ballet Piri se réserve le droit d'utiliser des images photographiées ou filmées en cours ou pendant les cours ou les spectacles à des fins de collecte de fonds, de publicité ou autres pour aider à atteindre les objectifs du Ballet Piri. Cela peut inclure (mais n'est pas limité à), le droit de les utiliser dans leur publicité imprimée et en ligne, les médias sociaux, les communiqués de presse et les demandes de financement.



Photo par : Jeanette Merstrand

Spectacle de fin d'année du Piri Ballet Juin 2018



# Nos règles

Nos règles sont là pour créer des cours de meilleure qualité pour vos enfants. Nous voulons éliminer toutes les distractions inutiles et maintenir un environnement unifié et respectueux.

## RESPECT

Créer un environnement respectueux dans toute notre école est important pour nous.

Les étudiants doivent être respectueux envers les enseignants et les autres étudiants et bien sûr nos professeurs sont respectueux envers nos étudiants.

Nous demandons aux parents de toujours parler à nos enseignants avec respect et patience car ils font de leur mieux. Nos enseignants sont toujours heureux de recevoir des commentaires positifs. Les commentaires sont toujours les bienvenus au Piri Ballet, car nous nous efforçons continuellement d'améliorer notre école et vos commentaires nous aident grandement à le faire.

## UNIFORME

Des uniformes sont établis pour chaque niveau et obligatoires à porter chaque semaine. Vous pouvez acheter cet uniforme chez nous sur notre boutique en ligne ou dans tout autre magasin de danse tant qu'il répond à nos exigences. Nous n'acceptons pas des designs ou des couleurs similaires. Veuillez consulter nos directives uniformes au bas de notre page web : [www.piriballet.ch](http://www.piriballet.ch)

## PAS DE BIJOUX

Seules les petites boucles d'oreilles sont autorisées. Assurez-vous d'enlever tous les brassards, colliers, etc. avant le cours. Encore une fois, cela aide à éliminer la distraction et c'est plus sûr.

## BOUTEILLE D'EAU

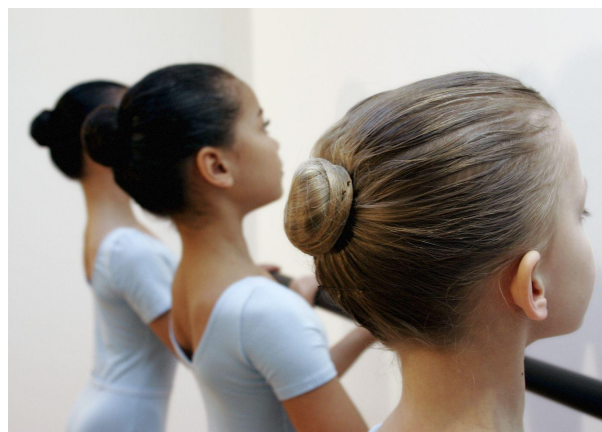
Assurez-vous que votre enfant ait une bouteille d'eau pour boire pendant les cours. Seule l'eau est autorisée dans la salle de classe. Aucune autre boisson ou nourriture n'est autorisée dans le studio.

## CHEVEUX

Les enfants aux cheveux soigneusement attachés en chignon de danse se prennent eux-mêmes et la classe plus au sérieux.

Les cheveux qui ne sont pas bien coiffés sont l'une des plus grandes distractions en classe pour l'élève.

Leurs cheveux doivent être soigneusement attachés dans un chignon de ballet. Utilisez des pinces à cheveux pour que tous les cheveux soient attachés. Si les cheveux sont trop courts pour une queue de cheval, veuillez utiliser un serre-tête.



Veuillez consulter ces tutoriels sur les cheveux si vous ne savez pas comment le faire :

### CHEVEUX COURTS ET MOYENS

<http://www.youtube.com/watch?v=882m4QKu0sg>

### CHEVEUX LONGS

Le tutoriel sur les cheveux pour les cheveux longs commence à 0:45 secondes.

<http://www.youtube.com/watch?v=1LC2alzpLg>

## EN ARRIVANT TARDIF

Si vous arrivez en retard, veuillez attendre que la musique s'arrête avant d'entrer. Il est très distrayant pour la classe d'avoir quelqu'un qui entre au milieu d'un exercice.

## RESTEZ CHEZ VOUS EN CAS DE MALADIE

Veuillez ne pas amener vos enfants en classe s'ils ont quelque chose de contagieux ou s'ils ne se sentent pas bien. Vous pouvez utiliser des cours de rattrapage pour les cours manqués pour cause de maladie.

## RESTER SI L'ENFANT A BESOIN D'AIDE POUR ALLER AUX TOILETTES

Assurez-vous que l'enfant est allé aux toilettes avant le cours. Si votre enfant ne peut pas encore aller seul aux toilettes, restez ou demandez à un autre parent d'aider votre enfant.

# Responsabilités

1. En acceptant ces Termes et Conditions, les représentants légaux des étudiants déclarent et garantissent par la présente qu'ils sont suffisamment aptes physiquement pour participer à la formation offerte par Piri Ballet, et qu'ils n'ont aucune condition médicale qui empêcherait leur participation.
2. Il est conseillé aux étudiants de ne pas entreprendre d'activité physique intense sans consulter au préalable un médecin s'ils ont des inquiétudes concernant leur condition physique et leur bien-être. Nos professeurs ne sont pas médicalement qualifiés, donc si vous avez des doutes sur la condition physique, le bien-être et la capacité de votre enfant à faire de l'exercice, nous vous recommandons fortement de consulter d'abord un médecin.
3. Il est de la seule responsabilité du représentant légal des étudiants d'informer Piri Ballet avant d'assister à toute session de toute circonstance affectant leur santé.
4. Piri Ballet ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Chaque étudiant doit être assuré personnellement.
5. Piri Ballet n'est pas responsable de tous les dommages, accidents, blessures, blessures causés ou subis pendant les cours ou pendant les spectacles.
6. Piri Ballet décline toute responsabilité en cas de vol dans la loge et à l'intérieur du studio. Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur.
7. Piri Ballet recherche toujours la sécurité de ses élèves et c'est pourquoi, nous vous demandons de toujours faire accompagner votre enfant par un adulte au début et à la fin du cours. Assurez-vous d'arriver peu de temps avant la fin du cours.